

EXELIENCE inaugure sa nouvelle station de semences

Camille Lefranc

EXELIENCE, nouvel acteur de la semence certifiée en France, renforce ses capacités de production de céréales avec l'ouverture d'une nouvelle station ultra-moderne dans les Hauts-de-France.

« **Q** u'il est bon et bien de voir, dans notre région des Hauts-de-France, une filière qui se prend en main, avec des acteurs qui développent une stratégie offensive ! », lance en introduction Marie-Sophie Lesne, vice-présidente de la région des Hauts-de-France, en charge de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. C'était le 15 mai dernier, lors de l'inauguration à Avesnes-les-Bapaume (62), près d'Arras dans le Pas-de-Calais, de la nouvelle station de semence des groupes ADVITAM, NATUP, NORIAP, UCAC et INVIVO SEMENCES DE FRANCE.

EXELIENCE - prononcer egzélience - c'est le nom qu'ont choisi ces différents groupes coopératifs, qui, officiellement, depuis, le 1er janvier 2019, se sont unis pour créer une union de coopératives. Exelience devient alors un nouvel acteur de la production de semences certifiées. Son métier consiste à faire produire, réceptionner, stocker, enrober, trier, conditionner et vendre des semences de céréales, d'oléagineux, de protéagineux et de plantes fourragères autogames hybrides ou biologiques.

L'union regroupe aujourd'hui plus de 600 producteurs de semences et compte trois sites: un à Auffay (76), spécialisé en semences de lin, un autre à



Etienne Regost, directeur d'EXELIENCE, présente la nouvelle station de semences d'Avesnes-les-Bapaume, l'une des plus grandes d'Europe.

Vernouillet (28), spécialisé en semences de base, et le dernier à Avesnes-les-Bapaume (62).

Une des plus grandes stations d'Europe

Etendue sur près de 5 hectares et bâtie sur près de 16 000 m² de surface, la nouvelle station de semences d'Avesnes-les-Bapaume est présentée comme l'une des plus grandes d'Europe. Plus de dix-huit mois de travaux auront été nécessaires pour construire ce nouvel outil de production, aujourd'hui fonctionnel. Au sein de celui-ci seront nettoyées, triées, protégées (enrobage et pelliculage) et conditionnées en *big-bags* ou en sac de 25 kg diverses semences. Diverses, car la station de semences fournira de la semence de blé (environ 70 % du volume de semences produit sur le site), mais aussi d'orge d'hiver, d'orge de printemps et de pois, féverole, d'avoine rude, de lentilles, de vesce, de sarrasin et de seigle.

Au total, la station devrait donc conditionner annuellement 45 000 à 47 000 tonnes de semences,

avec un objectif journalier de 900 tonnes. Pour cela, elle est équipée de quatre fosses de réception, deux chaînes de triage, d'un espace de stockage d'une capacité de 6 000 tonnes, de deux lignes de production, d'un laboratoire et de deux lignes de conditionnement dont une ligne de big-bags à haut débit entièrement automatisée. Coût total des investissements: 30 millions d'euros.

Modernité et sécurité

Une priorité: garantir et sécuriser l'approvisionnement en semences des adhérents. En effet, 70 % à 75 % des semences produites seront à destination des agriculteurs adhérents des groupes ADVITAM, NATUP, NORIAP et UCAC. Le reste sera destiné à l'exportation et « la vente se fera en s'appuyant sur le réseau d'INVIVO SEMENCES DE FRANCE », explique Etienne Regost, directeur d'EXELIENCE.

Autre priorité: garantir la sécurité des salariés. Pour cela, la majorité des interventions sont automatisées. La plus grande innovation vient de la ligne de conditionnement, au moment de l'enrobage,

EXELIENCE EN CHIFFRES

- L'union de 4 acteurs majeurs
- 3 stations de semences
- 600 agriculteurs multiplicateurs
- 75 000 tonnes de semences certifiées par an

du pelliculage et du conditionnement des semences où, dorénavant, l'homme n'a quasiment plus besoin d'intervenir.

Enfin, cette station doit également prôner le « moins de chimie mais plus de génétique », rappelle **Jean-Jacques Cotel**, président de la Communauté de communes du Sud de l'Artois. Et cela passe par la modernisation des outils, avec l'installation par exemple d'un trieur optique, mais aussi de l'utilisation des dernières technologies de pointe, des produits de biocontrôle, etc.

Un outil qui doit faire ses preuves

Notons également que l'arrivée de ce nouvel outil entraîne la fermeture de plusieurs stations devenues trop petites, vieillissantes et

situées dans des zones urbanisées où le développement reste limité. C'est le cas des stations de semences d'Achiet-le-Grand (62) et de Chaumes (80). Toutefois, l'union des coopératives assure que la fermeture de ces stations n'entraînera aucun licenciement. « Au sein de cette nouvelle station, travailleront six salariés à temps plein et 16 à 17 saisonniers en pleine période, soit de juin à novembre, lors de production de semences de blé », complète Etienne Regost.

« C'est donc un outil au service des pratiques plus agro-écologiques qui doit maintenant faire ses preuves », explique Marie-Sophie Lesne. « La station doit être porteuse de solutions pour une agriculture innovante, répondant aux demandes de la société ». Un travail de la filière est donc attendu sur la baisse des intrants, mais aussi sur la produc-



Camille Lefranc / FNSEA

La nouvelle station de semences s'étend sur près de 5 hectares et est bâtie sur près de 16 000 m².

tion d'un blé plus riche en protéines. « Aujourd'hui, nous avons dépassé le stade d'épiaison, pas encore celui de la pleine épiaison, mais nous promettons une récolte prometteuse », a conclu Etienne Regost, avant de convier les agriculteurs et invités présents à visiter la nouvelle station. ■

Demande de plafonnement de votre cotisation FNAMS sur la récolte 2018

Vous savez que la cotisation volontaire sur votre récolte 2018 entraîne votre adhésion à la FNAMS pour l'année 2019.

Cette cotisation fait l'objet d'un plafonnement. Quelle que soit la surface totale de vos multiplications, elle est plafonnée à 700 €.

Nous ne pouvons pas appliquer automatiquement ce plafonnement, un même multiplicateur pouvant avoir simultanément plusieurs contrats pour plusieurs espèces, avec un ou plusieurs établissements.

La FNAMS vous reverse donc directement l'excédent de cotisation si vous justifiez d'un paiement supérieur à 700 €.

Pour en faire la demande, il vous suffit de compléter le formulaire ci-dessous et de l'adresser à la FNAMS, 74 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris.

Pour la bonne tenue de notre comptabilité, nous vous remercions de joindre à votre

demande, pour chaque espèce multipliée, la copie des bordereaux faisant apparaître la retenue de la cotisation FNAMS.

Rappelons que la réglementation sur la presse nous interdit d'inclure le montant de l'abonnement à Bulletin Semences dans la cotisation. C'est pourquoi les abonnements sont séparés et individuels.

Nom et prénom.....

Adresse

Code postal Commune.....

■ Semences potagères

Espèce : Poids payé (kg) :	Variété : Prix au kg :	Etablissement multiplicateur : Valeur de la récolte : €	Cotisation (1) : €
Espèce : Poids payé (kg) :	Variété : Prix au kg :	Etablissement multiplicateur : Valeur de la récolte : €	Cotisation (1) : €
Espèce : Poids payé (kg) :	Variété : Prix au kg :	Etablissement multiplicateur : Valeur de la récolte : €	Cotisation (1) : €

■ Autres espèces

Espèce : Nombre d'hectares :	Variété :	Etablissement multiplicateur :	Cotisation (2) : €
Espèce : Nombre d'hectares :	Variété :	Etablissement multiplicateur :	Cotisation (2) : €
Espèce : Nombre d'hectares :	Variété :	Etablissement multiplicateur :	Cotisation (2) : €

Rappel des taux sur la récolte 2018

- (1) 0,8 % de la valeur pour les potagères et florales
- (2) 8,45 €/ha pour les fourragères
0,7 % du chiffre d'affaires pour les betteraves
3,20 €/ha pour les céréales et les protéagineux

Total des cotisations FNAMS payées (hors TVA) : €

Plafond de la cotisation pour la récolte 2018 : - 700,00 €

SOMME À REVERSER : €

Certifié exact

A le

Signature